Montréal, le 24 novembre 2014

<u>Par dépôt électronique (SDÉ)</u>

À : **Tous les participants**

Objet : **Avis sur les approvisionnements en fourniture et transport de gaz naturel nécessaires pour répondre aux besoins en gaz naturel des consommateurs québécois à moyen et long termes**
Dossier : R-3900-2014

Dans sa lettre du 10 novembre dernier, la Régie demandait aux personnes intéressées au présent dossier de s'abstenir de déposer dans le Système de dépôt électronique (SDÉ) des documents additionnels. Elle tient, par la présente, à réitérer cette ordonnance.

La Régie précise toutefois qu'elle prend acte de l'ensemble des documents déposés au SDÉ.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml